



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité, tenue au lieu habituel des sessions le 1<sup>er</sup> février 2011 et à laquelle sont présents les conseillères, mesdames Éva Böröcz, Sylvette Savaria et les conseillers, messieurs, Ghislain Beauregard, Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Jutras, maire, en présence de Monsieur Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier qui assure le greffe de session.

Conseiller absent : monsieur Daniel Plouffe  
Poste vacant : siège n° 5.

---

---


**RÉSOLUTION n° : 2011-02-19**

**2011-02-19 6.2 BRANCHES N<sup>OS</sup> 19 ET 20 DU COURS D'EAU CODERRE QUOTE-PART-  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N<sup>O</sup> 265 - AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur le conseiller Bruno Napert, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil un règlement décrétant un emprunt pour le paiement de la quote-part suite aux travaux d'entretien des branches n<sup>os</sup> 19 et 20 du cours d'eau Coderre. Un projet de règlement n<sup>o</sup> 265 étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME EN 11 FÉVRIER 2011

Par



ALAIN BEAUREGARD  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier